

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 12 janvier 2012

L'An deux mille douze,
le 12 janvier à vingt heures trente,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 janvier 2012 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Absent:

Bernard DOMAISON , Eric FAISANDIER

Les points suivants ont été évoqués:

Don à la section de Verdun: Le Conseil Municipal accepte le don à la section de Verdun par M Hugony des parcelles F405 et F407. Ces parcelles de très petites superficies ne correspondaient plus à rien sur le terrain et étaient enclavées dans le bien de section.

Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon: Le Conseil Municipal se prononce pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon et soutient le scénario le plus à l'ouest et le plus au sud possible, le plus équitable et équilibré pour l'Auvergne.

Achat d'un lave vaisselle: Suite à l'obtention de plusieurs devis, le Conseil Municipal décide l'achat d'un lave vaisselle pour la salle culturelle pour un coût de 1 900,00 € H.T

Fin de la procédure d'acquisition de la parcelle E166: L'arrêté municipal du 19 avril 2011 a constaté que le bien situé sur la commune et cadastré E166 est considéré comme étant sans maître. Le déroulement normal de cette procédure étant terminé, le Conseil Municipal décide d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal.

Encaissement cartes de pêche: Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de la commission des cartes de pêche vendues au complexe touristique.

PR Respirando: Le Conseil Municipal approuve l'inscription des chemins de Petites Randonnées (PR) passant sur le territoire communal au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Décision modificative: Budget transport et budget communal: A la demande du percepteur, le Conseil Municipal valide la modification budgétaire qui consiste à changer certaines lignes budgétaires sans modifier le montant global.

Transfert de biens de section de St Préjet/Pannessac à la Commune: Le Conseil Municipal, tout comme une majorité d'ayant-droit de la section de St Préjet/Pannessac, sollicite le transfert des biens suivants à la commune: E80, E81, E82, E104, E106, E107, E108, E109, E110, E165, E393, E471, E505, E506, E515, E516, E517, E518, E519, biens qui correspondent à des places ou des voies du bourg.

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget: Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les dépenses d'investissement nécessaires en ce début d'année avant le vote du budget dans la limite de 25% du budget de l'an passé.

Achat d'un four: Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un four pour le restaurant « Les Fauvettes » en remplacement de celui existant pour un coût de 1794,00 € TTC

Attribution d'un logement au-dessus de l'ancienne école: Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement vacant situé au-dessus de l'ancienne école à Monsieur Marc Humbert qui avait fait acte de candidature.

Le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que suite à l'incendie du 4 septembre 2010 qui a détruit partiellement des bois de la section de St Préjet / Pannessac un devis a été demandé pour l'évacuation du bois brûlé. Cette prestation a été estimée à 450,00 € H.T. Afin d'éviter ce coût, le Conseil Municipal propose de donner ce bois à la ou les personnes qui souhaiteraient le récupérer à la condition qu'elles prennent à leur charge ce travail d'évacuation. Les personnes intéressées sont priées de venir se signaler en mairie.